



## REVUE DE PRESSE

*Jeudi 15 juillet 2021*

*Mobile: 0770 88 90 80  
communication@capc.dz  
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

# SOMMAIRE

<b>A la Une</b> .....	<b>3</b>
Déjà lourdement impactées par la crise sanitaire : .....	3
Les entreprises redoutent le pire (Liberté).....	3
ADEL BENSACI, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PME : “Les mesures en faveur des entreprises ont eu des effets limités” (liberté) .....	5
Algérie-Niger : Tebboune annonce l'ouverture de la frontière pour faciliter les échanges commerciaux (Le Soir d'Algérie).....	6
Exportation de la technologie et de l'industrie électrique. ....	7
L'Algérie pourrait «éclairer» l'Afrique (L'Expression).....	7
Energie électrique: un pic de consommation de 16,06 méga watts a été atteint lundi à 14h:30 (Algérie 1).....	8
L'aide de l'Etat sera orientée vers les cultures stratégiques : Les subventions agricoles seront ciblées (Eco Times) .....	9
Algeria Startups Challenge : trois projets innovants dans le domaine de la finance primés (APS).....	10
Le navire Cirta achemine 925 EVP lors de sa traversée inaugurale (APS).....	12
<b>Finances/Banques/Assurances</b> .....	<b>12</b>
Transfert de fonds vers l'étranger: De nouvelles conditions imposées (Algérie Eco).....	12
Taux de change : Nouveau record historique du dollar américain face au dinar (Algérie Eco) .....	13
Six PME privées préparent leur entrée à la Bourse d'Alger (Algérie Eco).....	15
Paiement électronique : Plus de 38 000 TPE au 1er trimestre 2021(Algérie Eco) 17	
Modernisation du secteur bancaire et financier : La Fintech comme planche de salut (Eco Times).....	18
Assurances : Une nouvelle loi attendue cette année (El Moudjahid) .....	20
<b>Coopération</b> .....	<b>21</b>
Confédération Générale des Finances : L'équation du marché africain en débat (El Moudjahid).....	21
L'Algérie dispose de nombreux avantages comparatifs pour élargir ses échanges avec le continent africain (APS) .....	23
<b>Energie</b> .....	<b>25</b>
Naturgy et Sonatrach annoncent l'entrée en service de l'extension de Medgaz au 4è trimestre 2021 (Algérie Eco).....	25
<b>Veille</b> .....	<b>26</b>
Exposition internationale El Mouggar à Tindouf : Un point d'accès aux marchés africains (El Moudjahid) .....	26

## A la Une

### **Déjà lourdement impactées par la crise sanitaire : Les entreprises redoutent le pire (Liberté)**



Les chefs d'entreprise s'inquiètent des conséquences d'une nouvelle vague de la pandémie sur le tissu productif, alors que les mesures de soutien bancaires et fiscales de l'année dernière n'ont été que faiblement appliquées.

Face à la recrudescence des cas Covid-19 - le nombre des nouvelles contaminations journalières étant supérieur au record des 800 cas de novembre 2020 - plane l'inquiétude d'une nouvelle vague qui pourrait submerger les entreprises, dont une bonne partie peine à se relever des conséquences de la première vague. Pour beaucoup d'entre elles, un nouvel épisode épidémique serait catastrophique surtout s'il venait à être accompagné d'un nouveau tour de vis sanitaire, semblable à celui du printemps et de l'été 2020.

À l'issue d'un exercice chaotique, beaucoup d'entreprises y ont laissé des plumes, dont certaines ont carrément baissé rideau, à l'instar de centaines de PME du secteur du BTP, de l'hôtellerie et de la restauration. Selon les conclusions d'une enquête du Centre de recherche en économie appliquée (Cread) communiquées récemment, des entreprises algériennes indiquent avoir perdu en moyenne 50% de leurs chiffres d'affaires en 2020 sous l'effet du choc pandémique, dont une majorité de PME. Le secteur du transport de marchandises a subi une perte sèche de 90% sur son chiffre d'affaires, suivi du secteur des services et de celui de l'industrie agroalimentaire.

Le choc pandémique a été ressenti de façon plus importante dans les secteurs des services et celui du BTP, note l'enquête du Cread. Les opérateurs économiques ont indiqué, à 21%, qu'ils envisageaient une reprise de l'activité, 12% la réduction de leur effectif, 10% présagent une tension sur la trésorerie, 11% envisagent la fermeture de leur entreprise et 10% prévoient le report de leurs investissements.

Le coût social de la crise sanitaire s'est révélé pesant avec, au tableau, une hausse sensible du taux de chômage, une érosion accélérée du pouvoir d'achat et une fragilisation de plusieurs catégories sociales. Confrontées au risque d'une nouvelle vague, les entreprises craignent désormais l'avènement de nouvelles mesures destinées à contenir la nouvelle hausse des contaminations journalières.

Même si un nouveau tour de vis sanitaire semble être improbable pour le moment, étant donné son coût et la difficulté de mobiliser les ressources financières nécessaires, "cette potentielle troisième vague met les chefs d'entreprise non seulement dans un état de fragilité extrême, mais aussi dans un brouillard psychologique. Ailleurs, cela est reflété par l'indice de confiance. Chez nous, cet indice est au plus bas", estime Mohand Touazi, économiste et chef d'entreprise, contacté par Liberté.

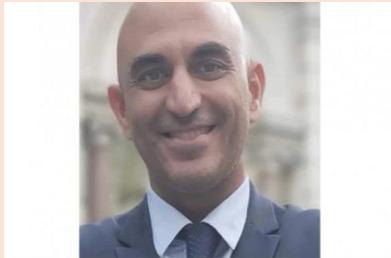
### **Mesures de sauvegarde**

Les chefs d'entreprise s'inquiètent légitimement des conséquences d'une nouvelle vague sur le tissu productif, alors que les mesures bancaires et fiscales de l'année dernière, censées aider les entreprises à se remettre du précédent choc pandémique, n'ont été que faiblement appliquées. "La courroie de transmission de ces mesures n'a pas bien fonctionné", estime Adel Bensaci, président du Conseil national consultatif pour le développement des PME (CNCDPME). Selon certains témoignages de chefs d'entreprise, des banquiers sur la place d'Alger refusaient de prendre le risque de financer des entreprises fragilisées par l'impact de la Covid-19. Celles-ci font face non seulement à la difficulté d'accéder aux crédits d'exploitation, mais aussi à la pression des banques pour le remboursement des crédits. "Les entreprises sont plutôt soumises, aujourd'hui, au choc de l'incertitude totale. Certains secteurs ont périclité (transport, tourisme, BTPH...). Cela pour la simple raison que le soutien de l'État n'est pas arrivé via un plan de sauvegarde, comme suggéré par le Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise en avril 2020. Pour celles qui restent encore en vie, elles doivent se débattre seules pour survivre. Leurs plans de charge sont en forte baisse par la conjonction de plusieurs facteurs, dont la hausse des prix et l'indisponibilité des matières premières au niveau mondial, une réglementation changeante et confuse, et une demande en forte baisse due au fort taux de chômage", estime Mohand Touazi.

Ces éléments, combinés à l'incertitude des effets de cette nouvelle vague, nourrissent chez les chefs d'entreprise un sentiment d'impuissance, alors que pointe à l'horizon la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre la recrudescence des cas de contamination. Plusieurs manifestations économiques et conférences sont reportées sine die. Le scénario d'une reprise de l'épidémie semble se confirmer avec la hausse des contaminations et des décès. Face au risque d'un second impact sur le tissu productif, l'économiste et chef d'entreprise, Mohand Touazi, pointe l'impératif d'une vision, d'une visibilité et de la concertation entre les parties prenantes.

"À partir de ce socle se déclineront les actions à entreprendre", estime notre interlocuteur. Pour ainsi dire, même si un nouveau tour de vis sanitaire reste jusqu'ici peu probable, les entreprises redoutent sérieusement le scénario d'un nouvel épisode épidémique, lequel serait synonyme de faillite, en l'absence d'un véritable plan de sauvegarde.

**ADEL BENSACI, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PME : "Les mesures en faveur des  
entreprises ont eu des effets limités" (liberté)**



Liberté : La hausse des cas de contamination par la Covid-19 fait craindre aux entreprises un nouveau tour de vis sanitaire pour contrer l'évolution de l'épidémie ? Quel est aujourd'hui le sentiment des patrons des PME et des entreprises ?

Adel Bensaci : La crise économique est antérieure à la Covid-19. Nous avons, dès le départ de la pandémie, demandé la mise en place d'un plan de relance économique global qui comprenne à la fois des mesures d'urgence pour la sauvegarde des entreprises et de l'emploi, un plan de relance du secteur productif par la demande en s'appuyant sur les secteurs à forte croissance, grands importateurs de biens et services qui doivent être satisfaits par les entreprises locales, ainsi qu'une stratégie de développement à long terme qui réponde à des objectifs de développement global et par secteurs.

Or, les mesures prises à l'époque ont eu des effets limités, à l'exemple des secteurs financiers, des impôts... qui n'ont pas complètement suivi et appliqué les décisions prises par les plus hautes autorités du pays. Fort heureusement, les entreprises algériennes ont tenté de se redéployer tant bien que mal, et ont fait preuve de flexibilité et de résilience. Mais jusqu'à quand ? C'est toute la problématique qui se pose à ce jour, et nous attendons beaucoup du nouvel Exécutif pour nous concerter avec les acteurs du secteur économique, dans le cadre des espaces intermédiaires prévus à cet effet, tels que le Conseil national consultatif pour le développement, les associations professionnelles et le patronat.

Pensez-vous que les entreprises sont mieux outillées aujourd'hui qu'en 2020 pour affronter les effets d'une nouvelle vague de la pandémie ?

Oui ! Car l'expérience a permis de trouver et de capitaliser des solutions aux problèmes posés, notamment les perturbations des chaînes logistiques, le manque de transport de personnel et la mise en place de procédures internes et gestes barrières au sein des entreprises.

Reste à savoir s'il y aura des fermetures et quels secteurs seront concernés. Ceux concernés par les fermetures, tels que les commerces, les restaurants et les hôtels, n'auront pas d'autre choix que d'attendre un retour à la normale. Bien que les restaurants se soient redéployés dans la vente en ligne, cela ne représente pas toujours une alternative viable, notamment

dans le secteur de la gastronomie, à la différence des fast-foods. Aussi, il est à noter que cette crise a fortement poussé au développement du commerce en ligne, tous domaines confondus : restauration, courses en ligne, "marketplaces" de particulier à particulier, etc.

Une récente étude du Centre de recherche en économie appliquée a conclu que les PME ont été particulièrement affaiblies par les conséquences du choc pandémique. Quelles sont les conséquences les plus visibles de la crise sanitaire sur les entreprises ?

Les PME constituent le pilier des économies développées. Elles constituent aussi en Algérie la grande majorité des entreprises, 97% du tissu des entreprises dont beaucoup de TPE. Le chiffre le plus éloquent est celui des pertes d'emploi qui, selon le ministre du Travail, sont de l'ordre de 57 000 dans l'industrie et un déficit global de 137 000 postes par an. D'où la nécessité de considérer cette crise économique au-delà du simple fait conjoncturel.

### **Algérie-Niger : Tebboune annonce l'ouverture de la frontière pour faciliter les échanges commerciaux (Le Soir d'Algérie)**



Le Président Abdelmadjid Tebboune a annoncé, mardi, à Alger, l'ouverture de la frontière terrestre entre l'Algérie et le Niger pour faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays. Lors d'un point de presse conjoint avec le Président nigérien, Mohamed Bazoum, au terme de l'audience qu'il lui a accordée au siège de la présidence de la République, le Président Tebboune a remercié son homologue pour «la visite fraternelle qu'il effectue en Algérie à la tête d'une importante délégation de tous les secteurs».

Le président de la République a précisé que les entretiens préliminaires entre les deux parties faisaient ressortir la «totale convergence» des deux pays sur l'ensemble des points évoqués par la partie nigérienne en faveur du «renforcement de la coopération dans tous les domaines, notamment l'hydraulique, le pétrole et les échanges commerciaux».

Le Président Tebboune a, dans ce cadre, fait savoir que les deux pays avaient convenu de « l'ouverture de la frontière pour l'exportation des produits algériens vers le Niger et l'importation des produits nigériens » et de la nécessité d'une «politique claire» concernant les Nigériens travaillant en Algérie dans divers secteurs.

Dans le domaine de la coopération sécuritaire, le président de la République a fait état d'un «total accord» entre les deux pays en la matière, soulignant l'approbation de toutes les propositions de la partie nigérienne, notamment s'agissant de la formation.

### **Exportation de la technologie et de l'industrie électrique. L'Algérie pourrait «éclairer» l'Afrique (L'Expression)**



120 sociétés nationales disposent d'assez d'expérience pour exporter leur «knowledge» vers l'Afrique.

Lors d'une rencontre d'affaires restreinte algéro-sénégalaise, organisée mardi à Mostaganem, le P-dg du groupe industriel «Câblerie algérienne», Bachir Kobibi, a indiqué que «l'Algérie dispose de grandes potentialités dans les domaines de production de l'électricité, de l'engineering et de la gestion et possède une expérience dans les secteurs nationaux public et privé (120 sociétés), susceptibles de les exporter vers l'Afrique, notamment la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao)». Ainsi, des opérateurs économiques nationaux, publics et privés, ont souligné, à cette occasion, l'existence d'opportunités prometteuses en Algérie, pour exporter de la technologie et de l'industrie électrique algériennes aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Kobibi a indiqué que cette région, dont la superficie dépasse 5 millions de kilomètres carrés, où vivent 390 millions d'habitants, et où la couverture des besoins en énergie électrique ne dépasse pas 40%, a besoin, aujourd'hui, des entreprises algériennes pour répondre à cette demande et de souligner que «le Sénégal sera le portail de l'Algérie vers cette région, qui est géographiquement et socialement proche de nous». De son côté, le P-dg de la société de maintenance des équipements industriels (filiale de Sonelgaz), Mohamed Chikhaoui, a affirmé que le groupe Sonelgaz, qui a une expérience leader dans le domaine de l'électricité en Algérie, est en mesure de transférer cette expérience en industrie, exploitation et maintenance vers le marché africain en collaboration avec le secteur national privé. Il dira que «la vision qu'a l'Algérie de cette région, s'inscrit dans la recherche de partenaires africains afin de développer l'industrie électrique d'une manière générale, transférer la technologie algérienne, leader dans le domaine des réseaux et améliorer les capacités et les systèmes d'alimentation en énergie électrique dans ces pays et y investir», a-t-il souligné.

Le directeur du Centre arabo-africain de l'investissement et du développement, M'hamed Amine Boutalbi a, pour sa part, déclaré que le domaine de l'énergie peut, à lui seul, contribuer à hauteur de «2 milliards de dollars d'exportations vers les pays de l'Afrique de l'Ouest et de 4 milliards vers l'ensemble de l'Afrique.» Après avoir rappelé l'expérience de partenariat algéro-libyen, dans le domaine de l'énergie électrique, Boutalbi a affirmé qu'il y a, aujourd'hui, «de véritables opportunités de transfert de technologie vers les pays africains, de se débarrasser définitivement de l'importation dans ce domaine et de construire une base solide dans l'industrialisation et les services avec, à la clé, la formation de la ressource humaine.»

Les capacités de développer l'industrie électrique au Sénégal et dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ont été abordées, lors de cette rencontre, en présence de l'ambassadeur du Sénégal en Algérie, Serigne Dieye. Elle a été marquée (la rencontre), aussi, par l'organisation d'une exposition des produits algériens et la visite de différentes unités du groupe industriel «Câblerie algérienne».

L'ambassadeur Dieye, a souligné que son pays «est intéressé par le partenariat avec les opérateurs algériens et le transfert de l'expérience algérienne dans les domaines de l'énergie, l'agriculture, la création d'unités industrielles (fabrication) et la formation professionnelle.»

### **Energie électrique: un pic de consommation de 16,06 méga watts a été atteint lundi à 14h:30 (Algérie 1)**

La consommation nationale en énergie électrique a enregistré lundi après-midi un nouveau record, suite aux fortes chaleurs, a indiqué mardi le groupe Sonelgaz dans un communiqué.

"La puissance maximale appelée a atteint, hier lundi 12 juillet 2021 à 14h30, un record historique de 16.065 mégawatts (MW), soit une hausse de 9,2% par rapport à la journée la plus chargée à la même période en 2020 (14.714 MW, enregistrée le 28 juillet 2020 à 15h00)", précise la même source.

Cette forte demande d'électricité est due à la vague de chaleur exceptionnelle qui touche l'ensemble du pays depuis quelques jours, explique la même source.

Selon Sonelgaz, "les températures enregistrées sont en effet supérieures de 9 C par rapport aux normales saisonnières : la température moyenne de la journée du 12 juillet 2021 était de 39 C. Elle est supérieure de 7 C par rapport à la journée de pointe du mois de juillet 2020".

Pour rappel, le dernier pic historique de consommation avait été enregistré le mercredi 7 août 2019 à 14h30. La puissance maximale appelée avait atteint 15.656 MW soit un taux d'évolution de 2,6%.

## **L'aide de l'Etat sera orientée vers les cultures stratégiques : Les subventions agricoles seront ciblées (Eco Times)**



En dépit des résultats probants réalisés par l'Agriculture, des insuffisances restent à pallier, notamment, en matière d'accompagnement par l'Etat des agriculteurs. Des réformes sont engagées sur les différents plans, et ce, dans le but de réduire notre facture des importations surtout en produits stratégiques (blé tendre, blé dur, maïs et huiles).

Par Akrem R.

Des milliards de dollars sont consacrés, annuellement, à cet effet. Situation dont le président de la République ne veut plus entendre. Dans ces différentes interventions, il a mis l'accent, en effet, sur la nécessité de réduire cette facture «salée», à travers la dynamisation de la production locale.

Des instructions fermes ont été données au ministre de l'Agriculture, Abdelhamid Hamdani, afin de revoir certains aspects réglementaires régissant le domaine agricole. Outre la simplification des procédures et la libération des initiatives pour les investisseurs et agriculteurs, la révision du soutien de l'Etat s'impose. Un dossier sur cette question est d'ores et déjà ouvert.

L'annonce a été faite, hier, par le ministre de tutelle, Hamdani, qui s'exprimait sur les ondes de la radio «Chaîne III». Pour lui, il est inconcevable de maintenir le même mode de subventions pour tous les agriculteurs et partout dans le pays. Selon ses dires, le soutien de l'Etat sera ciblé et orienté vers les cultures qui vont apporter de la valeur ajoutée à l'économie nationale.

«Nous allons revoir notre système de subventions et d'aides aux agriculteurs. Celui qui active dans le rustique n'aura pas le même soutien que celui de la filière du maïs, utilisant de l'irrigation d'appoint et respectant l'itinéraire technique. Ainsi, l'aspect du rendement sera également pris en considération. L'agriculteur qui produit 50 quintaux par hectare, aura un accompagnement conséquent par rapport à celui qui produit 3 à 4 quintaux/ha», a-t-il souligné.

Les subventions accordées aux agriculteurs algériens restent, cependant, très faibles en volume et relativement au produit intérieur brut agricole, en comparaison avec ce qui se pratique dans les pays de l'OCDE. En Algérie, d'après les chiffres d'un site spécialisé « Filaha», le montant annuel moyen des subventions durant toute la période du plan national du développement agricole (PNDA), atteint à peine 750 € par exploitation soutenue. Plus de 60 % de ces subventions sont des investissements destinés à la mobilisation

des ressources hydriques. La même source a fait savoir que 75 % des exploitations bénéficiant du soutien FNRDA, ont moins de 20 hectares. Les derniers bilans font ressortir que le budget global alloué au secteur de l'Agriculture (fonctionnement, équipement et tous les soutiens), durant toute la période du PNDA, est évalué à 399.7 milliards de dinars. Cela donne une estimation de 49 euros par hectare et par an. Le soutien moyen direct aux agriculteurs de l'Union européenne est de 288 euros par hectare et par an, soit 5.8 fois plus.

Réduire nos importations de moitié ...

Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture a indiqué que l'élaboration d'une carte agricole par des experts permettra de mettre en place ce nouveau système des subventions. « J'ambitionne de commencer avec la prochaine campagne de labour-semences, en application de cette carte agricole, en cours d'élaboration par six groupes de travail », a-t-il affirmé, en mettant l'accent sur la nécessité de prendre en considération les changements climatiques et les spécificités de chaque région.

Sur ce point, le ministre a indiqué que, certes, « nous sommes dans un écosystème fragile, mais nous devons relever le défi de la réduction de notre balance des paiements. Nous avons des potentialités permettant de réduire de moitié notre facture d'importation en matière de blé tendre, et maïs ». Dans la feuille de route 2020-2024, le gouvernement ambitionne de réduire de 50% les quantités de blé tendre importées, pour passer de 6,5 millions de tonnes à 3 millions, de 100 % pour le blé dur et entre 30 à 40% en maïs. Les importations de l'Algérie de ce produit, avoisinent les 4,5 millions de tonnes, soit, pour 800 000 millions de dollars ! Pour le ministre ces quantités sont énormes et famineuses, en même temps. La facture des huiles, à elle seule, représente plus d'un milliard de dollars, alors que la facture des céréales (blé tendre et dur), est 2,48 milliards USD en 2020, dont plus de 65% de blé (dur et tendre), ce qui représente un montant de plus de 1.6 milliards USD !

### **Algeria Startups Challenge : trois projets innovants dans le domaine de la finance primés (APS)**



Trois projets innovants dans le domaine des technologies de la finance réalisés par des start-up ont été désignés mardi lauréats de la troisième édition du programme "Algeria Start up Challenge".

C'est au cours d'une cérémonie de clôture, organisée à Alger, en présence notamment des dirigeants d'entreprises publiques, de compagnies d'assurances et d'établissements bancaires, ainsi que de responsables d'institutions économiques, que les noms des 3 projets gagnants ont été dévoilés.

Ainsi, le comité de jury présidé par Abdelhakim Berrah, président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la Bourse (COSOB) a sélectionné à l'occasion d'une séance de présentation et d'audition trois projets innovants pour trois thématiques différentes en rapport avec le monde de la finance.

Il s'agit de la thématique "Insurtech", pour laquelle le choix du jury a porté sur la solution "Amentech", qui propose aux assureurs un service de dématérialisation du guichet de l'assurance sinistre et qui permet aux souscripteurs d'assurance automobile de faire leur constat en ligne juste après leur accident en joignant photos et témoignages sur le sinistre.

S'agissant de la thématique "Fintech", c'est la solution de GCM (Global Cash Management) qui a gagné les faveurs du comité de sélection. Cette application offre aux commerçants des microcrédits à travers des contrats de vente à tempérament à des acheteurs recrutés, identifiés et acceptés par GCM.

Quant à la thématique "Regtech" qui représente les acteurs qui gravitent autour de la réglementation financière, le jury a opté pour la solution "Moustachari" une plateforme spécialisée dans les services juridiques permettant la gestion et suivi des cabinets, des maitre-avocats, des huissier de justice et des notaires.

Depuis son lancement en mars dernier, cette compétition a vu l'inscription initiale de 55 projets, dont 27 start-up versées dans le domaine de la finance (Fintech), 13 dans le domaine de l'assurance (Insurtech) et 14 start-up qui touchent à la digitalisation des activités réglementaires et de conformité (Regtech et Risk Management).

Le jury est constitué, quant à lui, d'experts dans ces domaines qui ont sélectionné au départ à 24 start-ups. Celles-ci ont passé une deuxième phase de sélection en bénéficiant d'un programme d'accompagnement de 3 semaines qui a débouché enfin sur l'élection de 9 finalistes (trois start-up dans chaque domaine).

Intervenant à l'issue de cette cérémonie de clôture, le président de la Cosob, M. Berrah a souligné que "ces projets sélectionnés seront accompagnés par les entreprises publiques afin de leur trouver des financements, voire même pour des prises de participations en vue de concrétiser ces solutions et de les intégrer".

Placée sous parrainage du ministère délégué en charge de l'Economie de la connaissance et des Startups et co-organisée par "Leancubator", une entreprise spécialisée dans la conception des programmes d'incubation et la Cosob, cette compétition a pour objectif de rassembler les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat innovant en Algérie et de booster les start-ups utilisant des modèles opérationnels, technologiques ou économiques innovants visant à traiter des problématiques émergentes de la finance.

L'objectif de cette compétition consiste aussi, selon ses initiateurs, à faire émerger de "futurs champions alliant confiance et innovation" ainsi qu'à renforcer le positionnement de l'Algérie dans les domaines de la création du contenu".

### **Le navire Cirta achemine 925 EVP lors de sa traversée inaugurale (APS)**

Le nouveau navire porte-conteneurs Cirta, de la compagnie CNAN-MED, a transporté une totalité de 925 EVP (équivalent 20 pieds), lors de son voyage inaugural dans le cadre de son activité sur la ligne régulière desservant les principaux ports de la rive sud de la Méditerranée occidentale, a annoncé mercredi à l'APS, le directeur exploitation commerciale de cette compagnie, Djamel Karaoui.

Le Cirta a chargé, durant cette traversée, une totalité de 925 EVP (conteneurs équivalent 20 pieds), soit sa pleine capacité, à partir de ports européens, a expliqué M. Karaoui.

Parti d'Alger, le navire a fait escale dans deux ports en Espagne, à savoir, Barcelone et Valence avant d'accoster ce matin au port d'Oran, ajoute la même source.

Par ailleurs, M. Karaoui a indiqué que l'autre nouveau navire acquis par CNAN-MED, Djanet, est actuellement en Italie pour sa deuxième traversée. Djanet a déjà fait escale au port Marina di Carrara et se trouve actuellement au port La Spezia (Italie), a précisé le responsable, ajoutant qu'il devrait, dans les heures à venir, rallier le port de Gênes (Italie) avant de poursuivre sa traversée vers Marseille (France) et Valence (Espagne), puis rentrer sur Alger.

Pour rappel, les navires Djanet et Cirta ont été acquis dans le cadre du plan de développement du transports maritime en Algérie et du renforcement de la flotte nationale marchande.

## **Finances/Banques/Assurances**

### **Transfert de fonds vers l'étranger: De nouvelles conditions imposées (Algérie Eco)**

De nouvelles conditions sont imposées, par le ministère des Finances, aux modalités de souscription de la déclaration préalable au transfert de fonds vers l'étranger au profit de personnes physiques ou morales non résidentes en Algérie, ainsi qu'à la délivrance de l'attestation de situation fiscale y

relative. Un arrêté ministériel vient de sortir dans ce sens dans le dernier numéro (N° 53) du journal officiel.

Au sens de cet arrêté, par transferts de fonds au profit de personnes physiques ou morales non résidentes en Algérie, il y a lieu d'entendre les sommes objet de demande de transfert à l'étranger, devant être soumises à imposition ou bénéficiant d'une exonération ou réduction en application de la législation fiscale algérienne ou des dispositions fiscales conventionnelles. Les transferts de fonds doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, auprès des services fiscaux territorialement compétents, sur un imprimé fourni par l'administration fiscale, dont le modèle est joint en annexe I du présent arrêté

La déclaration de transfert de fonds est souscrite auprès des services fiscaux territorialement compétents, à l'occasion de chaque opération de transfert de fonds, selon le cas, soit par : le contractant algérien (entité ordonnatrice), lorsque l'imposition des personnes morales ou physiques non résidentes en Algérie relève du régime de la retenue à la source ou du régime de l'auto-liquidation de la TVA ; le cocontractant étranger, lorsqu'il s'agit de personnes morales ou physiques non résidentes en Algérie, et qui y exerce dans le cadre d'un contrat de prestation de services ou de travaux immobiliers, accompagnés ou non de fournitures d'équipements dont le régime d'imposition relève du droit commun ; la personne morale ou physique qui envisage de rapatrier les revenus de capitaux ou de transférer des produits de cession, de désinvestissement ou de liquidation, ainsi que des redevances, des intérêts ou des dividendes et revenus assimilés ; les employeurs au titre des salaires et traitements du personnel étranger.

Les établissements bancaires doivent exiger, à l'appui de la demande de transfert de fonds. Selon la loi, les sommes versées par les opérateurs, en rémunération d'opérations d'importations de biens ou de marchandises, sont dispensées de l'obligation de souscription de la déclaration de transfert de fonds à l'étranger.

### **Taux de change : Nouveau record historique du dollar américain face au dinar (Algérie Eco)**



La monnaie nationale dinar poursuit sa dépréciation face au dollar américain. Selon cotations officielles de la Banque d'Algérie, valables du 14 au 16 juillet en cours, 1 dollar US s'échange à 135,060 dinars, ce qui est un nouveau record historique du billet vert face à la monnaie nationale.

Pour rappel, le 21 juin dernier le dollar s'échangeait sur le taux officiel à 134,59 dinars et fin avril dernier, il s'échangeait à 133,55, selon les cotations de la Banque centrale.

Selon les mêmes cotations, l'Euro a quant à lui enregistré un léger recul en s'échangeant à 159,2531 dinars. La monnaie unique de l'Union européenne s'échangeait le 21 juin dernier à 160,07 dinars et fin avril dernier à 161,16 dinars avec un record qui avait été enregistré en janvier dernier avec 162,77 dinars pour 1 euro.

**COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN**

Cours du : 14 Juillet 2021  
Valeur : 16 Juillet 2021

BASE	DEVISES	COURS ACHAT	COURS VENTE
1 USD 	US DOLLAR	134.9910	135.0060
1 EUR 	EURO	159.2084	159.2531
1 GBP 	POUND STERLING	186.9681	186.9889
100 JPY 	JAPANESE YEN	122.2302	122.2659
1 CNY 	CHINESE YUAN	20.8503	20.8536
100 CHF 	SWISS FRANC	14701.6990	14709.7407
1 CAD 	CANADIAN DOLLAR	108.0620	108.1086
100 DKK 	DANISH KRONE	2140.5737	2141.1511
100 SEK 	SWEDISH KRONA	1561.7270	1562.4429
100 NOK 	NORWEGIAN KRONE	1540.7997	1551.6748
1 AED 	UAE DIRHAM	36.7472	36.7583
1 SAR 	SAUDI RIYAL	35.9909	35.9968
1 KWD 	KUWAITI DINAR	448.1773	449.4208
1 TND 	TUNISIAN DINAR	48.3030	48.7885
1 MAD 	MOROCCAN DIRHAM	15.1041	15.1057
1 LYD 	LIBYAN DINAR	29.8521	30.0053
1 MRD 	MAURITANIAN OUGUIYA	3.7383	3.7387
1 SDR	SPEC. DRA. RIGHTS	192.3558	192.3558

*\*NB : - Le tableau reprend les cours commerciaux (monnaies en compte).  
Ces cours ne s'appliquent pas au change manuel (billets de banque et chèques de voyage).*

La Loi des finances complémentaire (LFC) 2021 prévoit une poursuite de la dépréciation du dinar cette année face au dollar américain, pour atteindre 142,20 dinars pour 1 dollar US.

En 2020, le marché des changes s'est caractérisé par une dépréciation du dinar par rapport au dollar de 5,9% et par rapport à l'Euro de 7,7%.

Le dinar s'est échangé, en moyenne annuelle l'année passée, à 126,82 DA pour un dollar US et à 144,85 DA pour un Euro, contre, respectivement, 119,36 DA/\$US et 133,71 DA/Euro, en moyenne annuelle en 2019.

En fin de période (31 décembre 2020), le dinar s'est échangé à 132,13 DA pour un dollar US et à 162,4 DA pour un Euro.

## **Six PME privées préparent leur entrée à la Bourse d'Alger (Algérie Eco)**

Le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Abdelhakim Berrah, a fait savoir, ce mardi à Alger, que six petites et moyennes entreprises (PME) du secteur privées se préparent actuellement pour une introduction prochaine dans la Bourse d'Alger, en vue de lever des fonds pour financer leurs projets d'investissements.

Les six entreprises se préparent à une entrée en Bourse dans le cadre d'un appel à l'épargne public devant permettre de financer leurs projets d'investissements, a précisé M. Berrah, en marge de la cérémonie de clôture de la troisième édition de la compétition « Algeria Start-up Challenge ».

« Dès que le contexte général le permet, notamment une fois que la pandémie de Covid-19 sera dépassée, nous allons introduire les six entreprises qui ont presque finalisé le processus de leur adhésion au marché boursier », a souligné le président de la Cosob, dont les déclarations ont été rapportées par l'agence officielle APS. Il a ajouté que les montants qui seront sollicités par ces entreprises vont permettre aussi d'entreprendre un travail « pédagogique » en impliquant les ménages dans la lutte contre l'informel.

« Le processus d'introduction en Bourse des entreprises algériennes a connu un retard à cause des effets de la crise sanitaire », a expliqué le président de la Cosob, assurant que « les sociétés ont fait face à d'énormes difficultés depuis une année et demi à telle enseigne que des réunions et des conférences importantes n'ont pas pu se tenir suite aux mesures de lutte décrétées par les autorités contre la pandémie ». « Nous souhaiterions que la situation sanitaire s'améliorera en septembre prochain pour relancer les projets engagés », a-t-il déclaré.

Lancement du laboratoire de la finance « FinLab »

Par ailleurs, M. Berrah a annoncé le lancement du laboratoire de la finance « FinLab » qui sera actif officiellement dans les prochains jours, et ce, dans l'objectif de développer un « écosystème favorable à l'économie de la connaissance ». Il s'agit d'un « accélérateur » créé par la Cosob, « Algeria Venture » et des compagnies d'assurances publiques et qui dépendra du ministère délégué de l'Economie de la connaissance et Start-up, a-t-il expliqué.

Ce laboratoire sera élargi à d'autres acteurs notamment privés, pour développer toutes les applications et technologies appliquées relatives à la finance, a précisé M. Berrah, assurant que le secteur de la finance est une des « industries les plus développées et qui nécessite un travail permanent avec les jeunes porteurs de projets ».

La Cosob est partenaire du programme « Algeria Start-up Challenge », une compétition dédiée à l'entrepreneuriat innovant en Algérie et pour laquelle plus de 950 projets ont été reçus depuis son lancement 2018.

Trois projets innovants dans le domaine de la finance primés

Lors de la cérémonie de clôture de la troisième édition du programme « Algeria Start up Challenge », trois projets innovants dans le domaine des technologies de la finance réalisés par des start-up ont été désignés lauréats de cette édition. La cérémonie a été marquée par la présence notamment des dirigeants d'entreprises publiques, de compagnies d'assurances et d'établissements bancaires, ainsi que de responsables d'institutions économiques.

Ainsi, le comité de jury présidé par Abdelhakim Berrah, président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la Bourse (COSOB) a sélectionné à l'occasion d'une séance de présentation et d'audition trois projets innovants pour trois thématiques différentes en rapport avec le monde de la finance.

Il s'agit de la thématique « Insurtech », pour laquelle le choix du jury a porté sur la solution « Amentech », qui propose aux assureurs un service de dématérialisation du guichet de l'assurance sinistre et qui permet aux souscripteurs d'assurance automobile de faire leur constat en ligne juste après leur accident en joignant photos et témoignages sur le sinistre.

S'agissant de la thématique « Fintech », c'est la solution de GCM (Global Cash Management) qui a gagné les faveurs du comité de sélection. Cette application offre aux commerçants des microcrédits à travers des contrats de vente à tempérament à des acheteurs recrutés, identifiés et acceptés par GCM.

Quant à la thématique « Regtech » qui représente les acteurs qui gravitent autour de la réglementation financière, le jury a opté pour la solution « Moustachari » une plateforme spécialisée dans les services juridiques permettant la gestion et suivi des cabinets, des maitre-avocats, des huissier de justice et des notaires.

Depuis son lancement en mars dernier, cette compétition a vu l'inscription initiale de 55 projets, dont 27 start-up versées dans le domaine de la finance (Fintech), 13 dans le domaine de l'assurance (Insurtech) et 14 start-up qui touchent à la digitalisation des activités réglementaires et de conformité (Regtech et Risk Management).

Le jury est constitué, quant à lui, d'experts dans ces domaines qui ont sélectionné au départ à 24 start-ups. Celles-ci ont passé une deuxième phase de sélection en bénéficiant d'un programme d'accompagnement de 3 semaines qui a débouché enfin sur l'élection de 9 finalistes (trois start-up dans chaque domaine).

Intervenant à l'issue de cette cérémonie de clôture, le président de la Cosob, M. Berrah a souligné que « ces projets sélectionnés seront accompagnés par les entreprises publiques afin de leur trouver des financements, voire même pour des prises de participations en vue de concrétiser ces solutions et de les intégrer ».

## **Paiement électronique : Plus de 38 000 TPE au 1er trimestre 2021(Algérie Eco)**

Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) a évolué de près de 30% sur un an à la fin du 1er trimestre, mais demeure faible par rapport à la densité du tissu économique national.

Selon un bilan du Groupe d'intérêt économique (GIE) Monétique, obtenu par l'APS, le nombre des TPE a atteint à fin mars dernier 38.144 terminaux, contre 29.469 une année auparavant, soit une hausse de 29,44%.

Ce chiffre reste loin des objectifs tracés par le gouvernement ayant inclus dans la loi de finances 2018, plus précisément dans son article 111, l'obligation faite aux commerçants de proposer à leurs clients un TPE pour régler le montant de leurs achats.

Cette disposition a été modifiée par la suite, en élargissant cette obligation à tout instrument de paiement électronique, y compris le m-paiement.

Un chiffre insuffisant

Même si le parc des TPE a été renforcé par 8.675 nouveaux équipements mis en exploitation, entre mars 2020 et mars 2021, ce chiffre reste insuffisant, au vu du nombre global des commerçants enregistré au niveau du Centre national du registre de commerce (CNRC) qui a atteint fin février dernier 2.145.067 commerçants.

Parmi les raisons qui pourraient expliquer ce taux de pénétration timide, une offre locale limitée en matière d'équipements vu que la capacité de production de l'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE), principal fabricant de TPE en Algérie, ne dépasse pas les 600 unités/jour (300 TPE classiques et 300 smart), selon sa direction.

Cette entreprise publique a produit 6.000 TPE depuis le début de l'année en cours, destinés exclusivement pour satisfaire les commandes passées par le ministère des Postes et des Télécommunications, a ajouté la même source.

L'importation de TPE reste une solution de dernier recours

Et au vu de la politique de rationalisation de l'utilisation des devises prônée par le gouvernement, l'option d'importation de TPE reste une solution de dernier recours.

Autre cause de la couverture insuffisante de l'Algérie en terme de TPE serait la réticence des commerçants de s'équiper de ce moyen de paiement électronique faute de sensibilisation dans ce sens.

Par ailleurs, le bilan du GIE Monétique fait état d'un nombre de 483.801 transactions réalisées par TPE, durant les trois premiers mois de 2021, pour un montant global de 3,165 milliards de dinars.

Les transactions électroniques en Algérie ont continué leur progression au premier trimestre 2021, portées notamment par le boom des paiements en ligne (+247,80% sur un an) et des paiements de proximité par TPE (+384,34%), avec une hausse appréciable des cartes interbancaires à plus de 10,7 millions de cartes.

Voici les chiffres clés du secteur du paiement électronique en Algérie au 31 mars 2021 (source: GIE-Monétique)

Cartes interbancaires

– Le nombre total de cartes interbancaires en circulation est de 10.712.133, (+7,49% par rapport au 1er trimestre 2021).

Ce chiffre est réparti comme suit:

– Le nombre de cartes CIB est de 1.681.995 cartes.

– Le nombre de cartes d'affaires est de 25.990 cartes.

– Le nombre de cartes entre Epargne, Visa et MasterCard est de 1.640.929 cartes.

– Le nombre de cartes EDAHABIA est de 7.363.219 Cartes.

– 70% des cartes en circulation sont actives.

**Paiement sur Internet**

– Le nombre des web-marchands qui ont intégré la plateforme de paiement sur internet est de 83, (+84,44% par rapport au 1er trimestre 2021).

– Le nombre de transactions valides par cartes interbancaires via Internet est de 1.782.213, (+340,65%).

– Le montant de transactions effectuées par Internet est de 2.204.836.081,42 dinars, (+247,80%).

– Le nombre moyen de transactions par web-marchands par jour est de 239 transactions.

– Le montant moyen de transactions par web-Marchands par jour est de 295.158,78 dinars.

**Retrait sur ATM (Distributeur automatique de billets)**

– Le parc national des guichets/distributeurs automatiques de billets GAB/DAB est composé de 3.030 automates (+0,17% par rapport au 1er trimestre 2021).

– L'activité « Retrait » au moyen des cartes interbancaires, sur ATM, a totalisé 17.225.208 transactions valides (+4,01%).

– Le montant des retraits au moyen des cartes interbancaires, sur ATM, s'élève à 349.692.202.000 dinars (+21,01%).

**Paiement sur TPE (Terminal de paiement électronique)**

– Le nombre des TPE placés auprès des commerçants à travers le réseau des accepteurs est de 38.144 terminaux, (+29,44% par rapport au 1er trimestre 2021).

-Le nombre de transactions valides par TPE est de 483.801, (+384,34%).

-Le montant des paiements effectués par TPE s'élève à 3.165.851.571,04 dinars (+367,84%)

**Paiement VS retraits**

– Le montant des paiements par cartes interbancaires (paiement de proximité et paiement sur internet) est de 5.370.687.652,46 DA.

– Le ratio de montant total des paiements électroniques par rapport au montant des retraits sur ATM est de 1,54%.

### **Modernisation du secteur bancaire et financier : La Fintech comme planche de salut (Eco Times)**

La réforme du secteur bancaire en Algérie passe inéluctablement par la digitalisation et l'introduction de nouveaux produits financiers innovants,

notamment, avec la transition numérique qui a bouleversé le monde financier et la crise de la pandémie du Covid-19.

Par Akrem R.

Le développement de la Fintech, entendue comme «la technologie financière» par des startups innovantes orientées vers l'amélioration des services financiers, est nécessaire.

C'est un nouveau domaine dans notre pays et méconnu. Actuellement, les différentes transactions commerciales se font en cash, et l'utilisation des cartes bancaire (CIB) est concentrée uniquement sur les retraits de l'argent des distributeurs automatiques (DAB). Les montants de la liquidité circulant hors banques, estimés à plus de 60 milliards de dollars par la Banque d'Algérie (BA), témoignent sur l'ampleur du retard qu'enregistre notre pays dans le domain financier.

La directrice générale du groupe international, Small, entreprise assistance funds (SEAF), Mme Noura Chennaoui, a souligné, hier à Alger, en marge la cérémonie finale du programme « Fintech Startup Challenge », organisé en collaboration avec la COSOB en marge de la troisième édition du programme annuel «Algeria Startup Challenge 2021 », que les startups ont un rôle important à jouer dans le règlement du problème de la liquidité dans le pays, à travers le développement de nouveaux moyens de paiements alternatifs.

«La fintec est un excellent outil pour l'inclusion financière, l'absorption de la monnaie fiduciaire et la réduction du cash dans les transactions commerciales et économiques, à travers les différents modes de l'e-paiement », dira-t-elle, d'emblée.

Pour elle, les startups auront la mission de repenser les services bancaires et financiers, notamment, avec l'arrivée du Covid-19. Il est plus que nécessaire de développer des solutions innovantes pour répondre aux besoins des consommateurs, dont le mode de vie a été bouleversé, suite, notamment, aux mesures du confinement.

### **Inclusion financière**

L'investissement dans la fintech devient primordial, ajoute Mme Chennaoui, et ce, dans le but d'accompagner la digitalisation de l'économie nationale. Les besoins du marché financier et économique sont énormes. Des plate- formes importantes, spécialisées dans le commerce, sont à la recherche de meilleures solutions dans le domaine de l'e-paiement. C'est d'ailleurs ce que le représentant de la SATIM, Nabil Dahri, a mis en avant. Ce dernier a fait savoir que les besoins du marché financier sont énormes. Les startups auront devant eux un grand marché à saisir. En effet, malgré la croissance de 200% des transactions dans l'utilisation des cartes CIB ces dernières années, beaucoup de choses restent à faire et à développer dans les domaines d l'e-commerce, e-paiement, e-banking. Pour lui, le numérique est un outil efficient d'inclusion financière en permettant un accès plus convivial et simple aux services bancaires et financiers de base, aux populations non bancarisées. Pour sa part, le président de la Cosob, Abdelhakim BERRAH, a indiqué que la Fintech est un mariage entre la technologie et la finance, visant à l'accélération des processus, la transparence et garantir de meilleurs services pour les clients.

### **Un finLab en phase de démarrage**

Conscient de cette nécessaire transition numérique, les compagnies d'assurances du secteur public, la Cosob (Conseil scientifique de la Commission de surveillance en opérations de Bourse) et le ministère des startups ont décidé de créer un finLab, dont le démarrage effectif est pour bientôt, a annoncé, pour sa part, Benmicia Youcef, président de l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR). Il a expliqué que la création de ce finLab a pour objectif d'accompagner les acteurs des compagnies d'assurances, les banques et autres institutions financières dans la mise en place d'un plan de digitalisation. Cet incubateur aura la mission, ajoute-t-il, d'accompagner les startups dans les développements de produits financiers innovants, dans le but d'améliorer les qualités de services et réaliser des gains économiques.

Dans ce cadre, le président de la Cosob a estimé que « nous sommes tenus d'être aux standards internationaux. Cette alliance entre l'innovation et le monde de la finance vise à développer la fintech.

Durant cette cérémonie, les organisateurs ont présenté les projets finalistes qui apportent des solutions innovantes dans les thématiques : Fintech – Insurtech – Regtech et Risk Management, ainsi que tout le travail effectué lors des trois derniers mois en collaboration avec les banques, assurances et institutions partenaires afin de favoriser la montée en puissance de projets innovants et startups et donc, contribuer à dynamiser la scène financière.

### **Assurances : Une nouvelle loi attendue cette année (El Moudjahid)**

Une nouvelle loi sur les assurances pourrait bien être adoptée cette année par le Parlement, a indiqué une source sûre à El Moudjahid. Le texte remplacera l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée à plusieurs reprises depuis 2004. Les lois et les lois de finances complémentaire ont apporté aussi des amendements par cinq fois de 2007 à 2020 sans compter les textes d'application. Le principe de l'adoption d'une nouvelle loi est sur la table depuis des années mais l'échéance a été repoussée car les acteurs du secteur sont convaincus qu'une étude approfondie de ses articles et dispositions est nécessaire. Au premier trimestre 2021, le du marché national des assurances, toutes activités confondues, totalise une production s'élevant à plus de 43,5 milliards de DA, contre 40,4 milliards de DA enregistrée à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 7,7%. Les acteurs du marché n'ont eu cesse de noter que cette production est en deçà du potentiel assurable.

Des efforts sont consentis pour changer la donne et la future loi sur les assurances peut être considérée comme un levier du développement du secteur.

La loi devrait statuer sur l'introduction de facilités pour étoffer le réseau de

distribution et introduire la notion de producteur d'assurances de personnes et des nouveautés comme les comparateurs d'assurance et imposer l'obligation de recours à la coassurance.

D'autres mesures sont déjà prises dans ce sens a rappelé en juin dernier le Conseil national des assurances sur son site en citant le plan de relance économique 2020-2024 qui a réservé une place de choix au secteur des assurances, tous types confondus.

Dans le document en question rendu public, en juin 2021, il est fait, entre autres, rappel de la mesure exceptionnelle visant l'encouragement des personnels de la santé publique qui luttent contre la pandémie par l'instauration d'un régime d'assurance spéciale. «Il convient de souligner que cette mesure a été prise pour accompagner solidairement le personnel de la santé qui s'est retrouvé aux premières lignes du front de lutte contre la pandémie de la Covid-19», est-il souligné.

Au chapitre de l'activité agricole, les pouvoirs publics ont décidé d'encourager le monde des agriculteurs et des éleveurs avec une panoplie de leviers dans l'assurance tels la relance de la couverture sociale et, plus globalement, la promotion de l'assurance agricole, y compris des calamités agricoles.

L'année 2020 a été celle du début de concrétisation sur le terrain de l'assurance alternative par l'introduction de l'assurance islamique. «En effet, il a été décidé de développer et de promouvoir les produits de la finance et des assurances islamiques (Sukuk et Takaful). Cette mesure est contenue dans la Loi de finances 2020. Les produits de la finance et des assurances islamiques font un saut qualitatif dans le chemin du financement alternatif et de l'apport aux substitutions projetées aux recettes des hydrocarbures», ajoute le CNA. Ce dernier fait état de la recommandation de la Conférence nationale sur le renforcement du commerce extérieur qui consiste à réintroduire l'obligation de l'assurance obligatoire pour les marchandises importées. Cette mesure est de nature à hisser vers le haut le chiffre d'affaire des compagnies sur ce segment de l'activité et d'impacter positivement la résilience du marché, est-il indiqué.

## Coopération

### **Confédération Générale des Finances : L'équation du marché africain en débat (El Moudjahid)**



«Quelle place économique et commerciale pour l'Algérie dans le continent africain ?» C'est à cette problématique que s'est attaquée, hier, la Confédération générale des finances (CGF), dont la dix-septième édition de son colloque annuel est organisée au Tennis Club de Ben Aknoun.

Les invités de la CGF, des diplomates de pays africains (Sénégal, Nigeria, Guinée, Angola), des experts et des universitaires spécialistes du marché et économie africains, ont passé en revue nombre de questions dont les opportunités qu'offre la Zone de libre-échange africaine (Zlecaf), les capacités de production et services des entreprises algériennes à l'export (vers l'Afrique), la nécessaire adaptation de la réglementation (bancaire, changes, douanière et du commerce extérieur) aux réalités du marché africain, etc.

Ouvrant les débats, le président de la CGF, Me Karim Mahmoudi, déplore l'absence de l'Algérie «inexistante» sur le marché africain, comparativement à d'autres pays, comme le Maroc, qui tire des avantages de 31 dessertes aériennes avec l'Afrique, 5 millions de ressortissants marocains installés dans plusieurs africains, des banques marocaines installées dans 25 pays africains, etc. Alors que le nombre d'Algériens installés en Afrique ne dépasse pas les 6.000, les Tunisiens dépasse le 1 million de ressortissants, alors que les Egyptiens sont 12 millions. L'Algérie n'a pas su, selon l'avocat d'affaires, «capitaliser son «passé politique» fait de soutien aux indépendances africaines. Il y a les relations internationales et il y a le commerce (...) Nous souhaitons vraiment que notre pays se place sur le marché africain et que le privé national puisse s'organiser en conséquence», déclare Karim Mahmoudi. Premier diplomate à intervenir, M. Mohamed Abdullai Mabdul, ambassadeur du Nigeria en Algérie se présente comme un fervent défenseur de l'intégration africaine". L'Afrique, en dépit de son immense potentiel, explique-t-il, ses richesses naturelles, une main d'œuvre qualifiée et pas chère (...) n'arrive pas à développer ses échanges interafricains qui se situent toujours à des niveaux très bas, pas plus de 12 %". Certes, miné par les conflits, la violence et l'instabilité politique, le continent africain ne représente pas moins des opportunités de commerce et d'investissement. «Mais c'est aux entreprises d'évaluer les risques inhérents à l'implantation dans le marché africain». La signature de l'accord de libre-échange interafricain (Zlecaf) constitue selon lui, un espoir d'opportunités d'affaires, d'investissement pour les entreprises africaines.

L'ambassadeur du Sénégal, M. Serine Dieye déplore l'image négative de l'Afrique véhiculée par les médias. «Diabolisée, l'Afrique est pourtant le continent le plus dynamique, dont les leviers sont entre autres, sa position stratégique et sa croissance démographique, bientôt 3 milliards d'habitants, qui le prédestine à monter dans l'échelle de valeur de l'économie mondiale. Pour mieux s'insérer dans l'économie africaine, conseille-t-il, l'Algérie doit s'orienter vers la construction des partenariats solides et durables». «Les opérateurs algériens se doivent d'aller sur le terrain, prendre des risques, construire des confiances. C'est bien d'exporter, c'est mieux s'y implanter». Aujourd'hui, fait-il remarquer, il y a nouvelle donne avec l'entrée en vigueur de la Zone africaine de libre échange (Zlecaf). «Pour la première fois, les

Africains ont compris que pour affronter la mondialisation, ils doivent s'y mettre ensemble». Sériant les «avantages comparatifs» des économies algérienne et sénégalaise, le diplomate exhorte les autorités à mettre en place une banque d'exportation et à monter des compagnies maritimes, etc. M. Ansoumane Camara, ambassadeur de la Guinée insiste sur l'impérieuse nécessité de saisir la «révolution technologique» en cours car des «des révolutions, les Africains ont en raté», précise-t-il. Pour développer les échanges interafricains, ajoute l'ambassadeur, «il faut agir, vite, car des discours, on en a beaucoup tenu». Dans son approche des échanges interafricains, l'Algérie doit réviser, à ses dires, son approche considérant les pays subsahariens comme de simples débouchés pour les produits algériens. «Il faudrait plutôt s'installer car nos marchés sont certes dynamiques mais déjà occupés». «L'Afrique Subsaharienne a beaucoup à offrir à l'Algérie, souligne-t-il, et ce, dans le cadre d'accords gagnant-gagnant». L'ambassadeur admet l'existence de «contraintes» mais qui ne sont pas insurmontables s'il y a une «volonté politique forte». «Regardez la Tunisie, par exemple : le nombre d'opérateurs tunisiens installés en Guinée est très important. Avec ce pays, nous avons aujourd'hui 3 liaisons aériennes par semaine et elles sont toutes rentables».

### **L'Algérie dispose de nombreux avantages comparatifs pour élargir ses échanges avec le continent africain (APS)**



Les participants au 17ème colloque annuel de la Confédération générale des finances (CGF), organisé mercredi à Alger ont souligné la disponibilité de nombreux avantages comparatifs permettant à l'Algérie d'élargir le champ du partenariat et de diversifier ses exportations en Afrique, notamment à travers les grandes entreprises des secteurs énergétique, industrielle et agroalimentaire.

Intervenant lors de ce colloque tenu sous le thème : "Quelle place économique et commerciale pour l'Algérie dans le continent africain ?", l'ambassadeur du Sénégal en Algérie, Serigne Dieye, a affirmé que "l'Algérie dispose d'avantages comparatifs lui permettant de se positionner sur le continent africain et de hisser les échanges commerciaux ainsi que les investissements dans le continent".

Dans ce contexte, le diplomate sénégalais a cité le secteur de l'industrie pharmaceutique, les hydrocarbures, l'agroalimentaire, les matériaux de construction et les industries électriques, soutenant que les entreprises

algériennes à l'exemple de Sonelgaz et de Sonatrach peuvent intervenir dans des projets d'investissements engagés par les pays africains.

L'ambassadeur a relevé aussi que les coûts de production des entreprises algériennes sont compétitifs et offrent la possibilité à la concrétisation de projets de partenariat avec des compagnies africaines, insistant à ce propos sur la création de joint-ventures.

"Les hommes d'affaires algériens peuvent prendre le risque et se lancer dans des projets en Afrique, car le retour d'investissement est important. Nous devons travailler aussi sur la durée et bâtir des relations de confiance", a-t-il également mentionné.

Faisant le constat sur l'état du commerce interafricain, l'ambassadeur sénégalais a déploré la faiblesse du volume des échanges entre pays africains qui est de l'ordre de 12 % alors que le flux des échanges entre pays européens est de plus de 60 %.

Pour amorcer une nouvelle dynamique, notamment dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), il a recommandé l'ouverture de banques extérieures pour accompagner les investisseurs et opérateurs économiques, et l'ouverture de nouvelles lignes de transports aériens et maritime de manière à réduire les coûts de fret et desservir toute la côte africaine.

De son côté, l'ambassadeur du Nigéria Mohamed Abdelai Mabdul a indiqué que l'Algérie maîtrise notamment le secteur des hydrocarbures et de l'énergie (gaz, pétrole, raffinage et électricité...) et dispose de grandes entreprises pouvant concrétiser des partenariats avec des compagnies africaines.

"Nous avons encore plus de 600 millions d'Africains qui ne sont pas connectés au réseau électrique", a-t-il rappelé.

L'ambassadeur du Nigéria a mis l'accent sur l'importance de la signature de l'accord de la Zlecaf qui "ouvre le champ et donne l'espoir pour toutes les compagnies africaines en vue de saisir les opportunités dont dispose le continent".

En plus de la zone de libre-échange continentale africaine, l'ambassadeur du Nigéria a évoqué le projet de la transsaharienne qui va relier Alger à Lagos, assurant que cette infrastructure routière permet aux six pays africains concernés (Algérie, Tunisie, Mali, Niger, Tchad et Nigéria) de développer leurs échanges et de promouvoir un partenariat avec le reste des pays africains limitrophes.

Lors des débats, l'ambassadeur de Guinée, Alhassane Barry, a appelé au changement d'approche en matière de développement du partenariat et du commerce interafricains, en plaidant pour des échanges "équilibrés" et à l'ouverture de lignes aériennes directes entre l'Algérie et les autres pays africains.

Auparavant, le président de la Confédération générale des finances, Karim Mahmoudi a indiqué que "l'Algérie a un passé politique favorable avec les pays africains qu'elle avait soutenu dans le cadre des luttes pour l'indépendance qui devrait être consolidé par des relations économiques et commerciales".

"La position géographique de l'Algérie lui permet d'être un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique. Notre pays a contribué aussi à la formation de hauts cadres africains, qui représentent un vivier extraordinaire pour tisser des relations économiques", a rappelé M. Mahmoudi.

## Energie

### **Naturgy et Sonatrach annoncent l'entrée en service de l'extension de Medgaz au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (Algérie Eco)**



La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach et son partenaire espagnol dans le gazoduc Medgaz, Naturgy, ont annoncé que l'expansion de Medgaz entrera en service au quatrième trimestre 2021, a indiqué ce mardi 13 juillet 2021, Naturgy dans un communiqué publié sur son site officiel.

Francisco Reynés, président de Naturgy, et Toufik Hakkar, président de Sonatrach, sont parvenus à l'accord lors d'une réunion de travail tenue lors d'une visite à Medgaz à Orán (Algérie).

Lorsque l'expansion de Medgaz, qui a fait l'objet d'investissements de 90 millions de dollars (73 millions d'euros), sera opérationnelle, elle transportera 25 % du gaz naturel consommé en Espagne et renforcera la relation stratégique entre les deux sociétés, précise le même communiqué. L'accord verra le gazoduc augmenter sa capacité de 2 milliards m<sup>3</sup>/an, soit une augmentation de 25 %, pour atteindre 10 milliards m<sup>3</sup>/an à partir du quatrième trimestre, selon la même source.

L'expansion a vu un investissement d'environ 90 millions de dollars (73 millions d'euros) et l'installation d'un quatrième turbocompresseur pour augmenter la capacité à 10 Gm<sup>3</sup>/an. Une fois l'extension opérationnelle, 25 % de la consommation espagnole de gaz naturel transitera par Medgaz.

Après une décennie d'exploitation continue et un investissement initial de plus d'un milliard de dollars, lorsque l'expansion de Medgaz commencera à fonctionner, elle renforcera la sécurité d'approvisionnement de l'Espagne car il s'agit d'une infrastructure clé pour le transport de gaz naturel.

L'entreprise espagnole a souligné « qu'après une décennie d'exploitation ininterrompue et un investissement initial de plus de 1000 millions de

dollars (environ 843 millions d'euros), la mise en service de l'extension de Medgaz renforce la sécurité d'approvisionnement de l'Espagne car il s'agit d'une infrastructure clé pour le transport du gaz naturel ».

## **Veille**

### **Exposition internationale El Mouggar à Tindouf : Un point d'accès aux marchés africains (El Moudjahid)**

Organisée par le ministère du Commerce, l'exposition internationale «El Mouggar» se déroulera du 24 août au 4 septembre 2021 à Tindouf. Un rendez-vous économique très attendu par les populations de la région, qui constituera, à coup sûr, une opportunité «pour créer une dynamique commerciale entre l'Algérie et les pays voisins, d'une part, et faire connaître le potentiel algérien en termes d'opportunités d'affaires, d'autre part». En marge de cette exposition, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie a prévu des rencontres d'affaires B to B entre les opérateurs économiques algériens et leurs homologues africains présents à cette manifestation commerciale. La CACI, qui a annoncé l'événement, précise que la participation «en qualité d'exposant» est soutenue par le Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE), qui prend en charge à hauteur de 80 % les frais de location des stands et de transport de la marchandise. Il y a lieu de souligner qu'en septembre dernier, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, avait affirmé depuis Tindouf, à l'occasion d'une visite de travail au niveau de la wilaya, que les pouvoirs publics misaient sur cette ville pour la conquête du marché africain. Aussi le ministre avait fait part d'instructions ministérielles formulées dans le sens de l'exploitation des opportunités qu'offre cette région en matière d'accès aux marchés africains dans le sillage de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Le ministre du Commerce a également souligné que la wilaya de Tindouf est l'une des régions appelées à bénéficier du commerce de troc dont les bénéfices et profits pour les populations de la région sont évidents. Précisant que ce type d'échange sera régulé par une loi, Kamel Rezig avait fait part, par la même occasion, de l'ouverture d'un registre du commerce de troc, et cela après que le registre du commerce d'exportation en gros a été gelé pour les wilayas frontalières. L'autre mesure annoncée par le ministre concerne l'établissement du registre du commerce ambulant au profit des populations nomades, ce qui leur permettra de se déplacer au niveau des zones d'ombre. Une disposition visant la facilitation du commerce dans ces zones enclavées. Le ministre du Commerce avait saisi l'opportunité de sa visite pour évoquer la possibilité d'institutionnaliser la manifestation économique «El Mouggar» tout en donnant l'occasion à la Société des foires et expositions (Safex) de s'impliquer pleinement dans le commerce de troc et l'exportation.